

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-05-0423

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté la résolution numéro 2026-05-0423 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2026-0229 pour la propriété située au 999, rue Marcoux, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous les projets de résolution numéros PPR05-2026 et SPR05-2026.
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption de la résolution n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'elle est donc approuvée par les personnes habiles à voter.
3. Que ladite résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 25 mai 2026.
4. Que ladite résolution est consignée au procès-verbal de la séance du 23 mars 2026 et peut être consultée au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ladite résolution entre en vigueur, selon la loi, le 25 mai 2026.

Donné à Granby, ce 29 mai 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 29 mai 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 29 mai 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland